

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2018
Séance du 27 juin 2018

N° 23
Objet : CRET 2015-2018
Restructuration du plateau des
Lauzières et rénovation du pôle
d'équipements publics
1ère phase : Rénovation du pôle
culturel

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoît, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLASI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BARTOLINI Bernard
BLOT Michel
BONNET Brigitte
BOURJAC Jean Marie
BREMOND Danièle
DE VALCKENAERE Gilles
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

PIERRISNARD Jacqueline
ROCHAT Jacques
SERRA Victor
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne
TRABUC Nicolas
URQUIZAR Danielle
VILLARD René

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-23_27062018

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Lors du conseil communautaire du 5 avril 2018 nous avons délibéré (décision n°48) sur le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre sur la rénovation du Plateau des Lauzières. Suite à une procédure de marché public, cette mission a été confiée à un groupement d'entreprises constitué par R+4 architectes, Bik & Book design et Le verre d'eau, atelier de Paysage. La première étape de cette mission consiste à la définition d'un avant-projet sommaire (APS) permettant de déterminer les grandes lignes des travaux à réaliser ainsi que les coûts afférents.

Pour rappel, le Plateau des Lauzières regroupe des équipements et des services à vocations principalement intercommunales dont :

- le Centre Culturel Simone Signoret, avec une médiathèque, une salle d'expositions, un cinéma (3 salles, dont art et essai), un restaurant ;
- le Théâtre Durance conventionné scène régionale ;
- une halle couverte à utilisation mixte (centre de congrès/boulodrome, équipements sportifs avec un gymnase et une salle de gym) ;
- le groupe scolaire maternelle et primaire Langevin.

Cet ensemble bâti a aujourd'hui besoin d'être adapté, en particulier aux normes techniques en vigueur en matière thermique, d'accessibilité pour les PSH, de sécurité, de performance énergétique, mais aussi par rapport aux besoins et aux demandes des usagers pour les rendre toujours plus attractifs notamment par leur esthétique, leur intégration paysagère et environnementale et leur fonctionnalité.

Une partie de l'espace non bâti a également besoin d'être aménagée, en lien et/ou en complémentarité avec l'ensemble du bâti existant et avec la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Les travaux à engager étant conséquents, un phasage a été proposé dans le cadre de l'étude de programmation de façon à prioriser les investissements les plus urgents tout en garantissant leur compatibilité avec le projet global.

L'avant-projet sommaire (APS), en cohérence avec l'étude de programmation s'oriente prioritairement vers :

- la rénovation énergétique des bâtiments du Centre Culturel notamment par le renforcement de l'isolation en toiture, la pose d'une isolation extérieure et le remplacement des menuiseries ;
- la requalification des façades du Centre culturel en cherchant une meilleure intégration paysagère tout en déployant des supports numériques de communication en remplacement des panneaux accueillant aujourd'hui l'information « papier » ;
- la création d'un système de ventilation, d'un réseau de chaleur et d'un système d'éclairage plus adapté et moins énergivore sur la médiathèque, la placette centrale et la salle d'exposition ;
- la modification des entrées publiques du cinéma, de la médiathèque et du restaurant afin de retrouver l'organisation intérieure initiale en galerie/rue culturelle ;
- le réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs (terrasse) du restaurant et la construction d'une nouvelle cuisine ;
- le déplacement des locaux sociaux du cinéma et la création d'une salle de réunion partagée à la place de l'ancienne cuisine du restaurant ;
- la réorganisation du stationnement automobile afin de contenir le stationnement sauvage et favoriser les déplacements doux aux abords immédiats du Centre culturel ;
- la définition d'une signalétique commune et homogène afin de redonner une unité au lieu et de mieux orienter le public ;
- la création de noues afin d'avoir une meilleure gestion des eaux pluviales ;
- la plantation d'arbres et la création de cheminement doux afin de rendre les abords plus conviviaux et fonctionnel.

Ce projet était inscrit au Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) porté par le Pays Durance Provence afin d'assurer un financement régional à cette opération. Lors de la clause de revoyure du

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée F.legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-23_27062018

contrat opérée par Provence Alpes agglomération en mars 2017, l'opération a été conservée dans le nouveau programme d'actions. Le projet global a été présenté au Conseil régional le 19 juin 2017. Le dossier de demande de subvention doit être déposé au Conseil régional avant le 30 juin 2018.

Ce projet structurant présente un intérêt évident pour l'exercice de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » de la communauté dans le respect du développement durable et de la maîtrise de l'énergie.

L'APS permet de chiffrer un budget prévisionnel qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses HT en euros €		Recettes HT en euros €	
Postes de dépense	Montant maximal	Financeurs	Montants
Travaux de rénovation du pôle culturel	1 800 000 €	Région PACA CRET 35%	645 000 €
		Autofinancement PAA 70 %	1 155 000 €
Total	1 800 000 €	Total	1 800 000 €

D'autres aides seront recherchées afin de réduire l'autofinancement nécessaire, notamment auprès de la DETR dès que les critères d'éligibilité pour l'année 2019 seront connus.

Il vous est demandé :

- d'approuver les conclusions de l'APS et de poursuivre l'étude en phase APD ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'inscrire la somme nécessaire au budget 2018 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

